

<http://jesuschristenfrance.fr/les-saints-papes-et-notre-france/article/l-infaillibilite-pontificale-est-tres-restrictivement-delimitée>

L'infaillibilité pontificale est très restrictivement délimitée

- Les Papes et la France -



Date de mise en ligne : mardi 26 novembre 2019

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

L'infaillibilité pontificale est très restrictivement délimitée

« Le pontificat du pape François pose un redoutable défi à la communauté des catholiques à travers le monde. Jusqu'à la démission de Benoît XVI, en février 2013, la crise intellectuelle et morale d'une partie du clergé catholique avait été largement surmontée grâce à la qualité des papes qui se sont succédés, depuis que Pie X (1903-1914) avait engagé la lutte contre le modernisme, terme qu'il faut entendre comme l'introduction du relativisme dans la théologie et l'interprétation de l'Écriture. Jusqu'à François, les papes ont su que le relativisme était, à court terme, une menace mortelle pour une institution bimillénaire, s'appuyant sur une tradition scripturale encore plus ancienne, au moins trimillénaire. Pensons aux trois défenseurs de l'esprit européen face à la guerre et au totalitarisme que furent Benoît XV (1914-1922), Pie XI (1922-1939) et Pie XII (1939-1958) ; au « bon pape » Jean XXIII (1958-1963), si imprégné du principe de saint François de Sales, « rien par force, tout par amour » ; à ces deux géants de la fidélité que furent, dans une époque troublée, Paul VI (1963-1978) et Jean-Paul II (1978-2005) ; pensons enfin à ce théologien d'exception qu'est Benoît XVI (2005-2013). Tout au long du XX^e siècle, une partie du clergé s'est laissée séduire par le relativisme, que ce soient les sophismes de la philosophie allemande ou les tentations de la vie mondaine. Mais les catholiques pouvaient se reposer sur le fait qu'à Rome on tenait fermement le gouvernail.

Et puis vint François, dont le seul fait qu'il ne veuille pas que l'on adjoigne de numéro à son pontificat (« François I^{er} ») montre bien qu'il est un individualiste, en rupture, arrivé comme par accident sur le siège de Saint Pierre. On ne compte plus ses approximations théologiques, ses déclarations provocatrices, ses gestes inappropriés à la fonction qu'il occupe. Le récent synode sur l'Amazonie a représenté le franchissement d'un cap supplémentaire puisque plusieurs moments de célébration païenne - en l'honneur d'une représentation andine de la Terre-Mère, la Pachamama - ont eu lieu en la présence du Saint-Père, sans que celui-ci en soit choqué.

Trois attitudes face au pape actuel

Aussi ne faut-il pas s'étonner que, face à son comportement iconoclaste, trois attitudes soient en train de voir le jour :

- la tendance « sédévacantiste », c'est-à-dire l'idée selon laquelle le trône de Saint Pierre serait actuellement inoccupé, malgré les apparences. Cette théorie est née dans les milieux traditionalistes les plus durs, dans les années 1970, devant l'instrumentalisation de l'esprit du Concile Vatican II par des théologiens, intellectuels et prêtres modernistes. Réservé à l'origine à une minorité un peu farfelue, qui refusait de reconnaître l'autorité des papes depuis Paul VI, le sédévacantisme trouve des renforts inattendus depuis la démission de Benoît XVI. Ce dernier y a d'ailleurs contribué en continuant à porter la soutane blanche alors qu'il avait démissionné du souverain pontificat. Aussi les durs du sédévacantisme ont-ils été rejoints par un groupe de catholiques, aux États-Unis ou en Europe, qui pensent que Benoît XVI est en fait encore pape, François ne pouvant pas avoir été élu pape, vu le nombre de dérapages qui caractérisent sa

parole et son action. Un pape ne peut dévier de la doctrine de toujours disent-ils ; or François fait des sorties de route quasi-quotidiennes ; donc François ne peut être pape.

- ▶ la tendance que l'on pourrait qualifier, pour en sourire, d'« autruchienne ». Un certain nombre de catholiques fidèles sont très mal à l'aise devant le modernisme effectif de François car ils ont admiré le travail de redressement de l'Eglise entrepris sous Jean-Paul II et Benoît XVI. Mais ils ne savent pas très bien comment s'arranger avec le cas inédit d'un pape apparemment très faillible. Et donc, ils pratiquent la politique de l'autruche. Ces « Autruchiens », ce sont non seulement des laïcs mais aussi des membres du clergé qui mettent la tête dans le sable en attendant que cela se passe. Tout au long du synode sur l'Amazonie, j'ai croisé plusieurs prêtres aux positions parfaitement orthodoxes mais qui évitaient mes questions sur ce qu'il faudrait faire pour rappeler François à l'orthodoxie. Ils semblaient considérer qu'ils n'étaient pas concernés par ce synode et encore moins par l'idée, pourtant fréquente dans l'histoire de l'institution, d'une « correction filiale » ou « fraternelle » d'un souverain pontife infidèle à sa mission. Mettre en cause l'autorité de François, vous n'y pensez pas, était la réponse implicite, le pape est le pape, il a forcément ses raisons.
- ▶ la tendance « totalitaire » : ce sont des laïcs et des membres du clergé qui appuient à fond la ligne du pape François ; ils y voient la rupture moderniste longtemps attendue enfin assise sur le trône pontifical. Tout à leur transformation relativiste, ils invoquent l'obéissance au pape et son infaillibilité contre les nombreux chrétiens récalcitrants. Retournement étonnant : la plupart de ces gens avaient pour habitude, avant le présent pontificat, de contester l'autorité des successeurs de Pierre. A présent ils la revendiquent et insistent sur l'infaillibilité de « leur » pape.
Qu'est-ce que l'infaillibilité pontificale, au juste ?

Sédévacantistes, Autruchiens ou Totalitaires nous ramènent tous à une même question : qu'est-ce que l'infaillibilité pontificale, proclamée le 18 juillet 1870 dans la constitution du Premier Concile du Vatican intitulée « Pastor Aeternus » ? Commençons par citer l'extrait qui a trait à ce sujet : « Avec l'approbation du saint Concile », explique le pape Pie IX, « nous enseignons et définissons comme un dogme révélé par Dieu que, lorsque le pontife romain parle ex cathedra, c'est-à-dire lorsque dans l'exercice de sa fonction de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, en vertu de son autorité apostolique suprême, il définit une doctrine concernant la foi ou les mœurs, comme devant être acceptée par toute l'Eglise, il possède alors, de par l'assistance divine promise à Pierre et à ses successeurs, cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a souhaité que son Eglise la possède. (...) C'est pourquoi de telles définitions sont impossibles à modifier par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise ».

Il s'agit d'un texte où chaque mot est pesé :

1. Les énoncés relevant de l'infaillibilité pontificale ne peuvent plus être modifiés ! Quelle responsabilité cela fait peser sur un pape ! C'est la raison pour laquelle un seul pape, depuis 1870 a invoqué l'infaillibilité pontificale : le pape Pie XII en proclamant, en 1950, le dogme de l'Assomption de la Vierge, c'est-à-dire la certitude, aux yeux de l'Eglise, que la mère du Sauveur n'a pas connu la corruption du tombeau. En fait, pour énoncer un nouveau dogme, c'est-à-dire une vérité tenue comme établie par l'Eglise et à laquelle tous ses membres doivent adhérer, Pie XII avait consulté tous les évêques du monde, de manière approfondie. Il savait aussi pouvoir s'appuyer sur une discussion théologique vieille de nombreux siècles. Des siècles de débat entre théologiens, une longue maturation, une affirmation croissante de la piété populaire ! L'infaillibilité pontificale n'est pas quelque chose que l'on invoque à la va-vite ni en catimini.

2. L'infaillibilité pontificale n'entre en jeu que dans le domaine de la foi et de la morale ! Il est très important de s'en souvenir car les papes interviennent aussi pour parler d'économie, de société, de politique, de

culture. On attend que leur avis soit éclairé dans ces domaines. Mais leurs prises de position ne relèvent en aucun cas de l'infaillibilité (« magistère extraordinaire »), ni même des degrés inférieurs du magistère (« ordinaire » ou « authentique »). Bien entendu, il est possible à un pape de déclarer que telle déclaration politique, vision sociale ou conception artistique ne sont pas compatibles avec le christianisme ; mais le magistère pontifical ne s'exerce en l'occurrence, stricto sensu, que sur le rappel de ce qu'est le christianisme, non sur ce qui relève du temporel, le contenu détaillé de la conception condamnée - tant qu'elle ne contient pas elle-même une conception spirituelle ou religieuse explicite. Contrairement à ce qu'ont affirmé Gambetta ou Bismarck à l'époque de « Pastor Aeternus », l'infaillibilité pontificale respecte strictement la distinction entre le religieux et le temporel.

3. Comme l'a rappelé le Concile Vatican II, à la suite de Vatican I, l'infaillibilité appartient d'abord à toute l'Eglise, dans le temps et dans l'espace. La barre est mise très haut : puisqu'il s'agit de formuler une doctrine acceptée par les catholiques du monde entier et dans la continuité de vingt siècles de transmission, depuis le Christ. L'infaillibilité pontificale est l'un des vecteurs de l'infaillibilité de l'Eglise ; elle n'est en aucun cas permanente. Elle ne se manifeste que dans des circonstances strictement définies. L'infaillibilité relève du magistère extraordinaire de l'Eglise. La tradition de l'Eglise considère qu'en temps normal le pape et les évêques sont porteurs d'un magistère authentique, auquel les fidèles donnent leur assentiment mais qui est amendable et donc n'engage pas la foi jusqu'au bout ; le stade suivant est celui du magistère ordinaire du pape et des évêques, qui explicitent, en communion les uns avec les autres, le dépôt de la foi. On est déjà dans un stade très avancé de rigueur doctrinale et tous les papes dont nous parlons, jusqu'à François, ont pris très au sérieux ce magistère ordinaire, en s'efforçant d'être dans une fidélité absolue à l'Ecriture et à la Tradition. Mais il est bien des sujets où l'on peut penser que la durée nécessaire à la maturation des formulations n'est pas encore là. Les papes affirment solennellement mais ne mettent pas en jeu l'infaillibilité.

L'infaillibilité stricto sensu du pape et des conciles (en communion avec le pape) n'entre en jeu que dans la formulation du magistère extraordinaire. Cette dernière réalité est très importante, par exemple dans les jugements portés sur le Concile Vatican II : à la différence de Vatican I, il n'a rien formulé qui relève de l'infaillibilité stricto sensu. Même s'ils exagèrent leur point de vue, les traditionalistes ont raison de dire qu'il est possible d'amender ou nécessaire de préciser telle ou telle Constitution de Vatican II. Les modernistes ont tort d'absolutiser le dernier concile, qui n'a relevé que du magistère ordinaire de l'Eglise.

4. Le pape enseignant de manière infaillible, dans son magistère extraordinaire, est décrit par Pastor Aeternus comme « pasteur », comme « docteur » et disposant d'une autorité apostolique suprême. L'infaillibilité incarne au plus haut point la mission de garder l'unité dans le collège des évêques, successeurs des apôtres et de fonder l'unité du peuple chrétien. On remarquera d'ailleurs que le texte parle des chrétiens, non des seuls catholiques. Lorsqu'il avait proclamé le dogme de l'Assomption, Pie XII avait eu en tête le fait qu'un dogme marial rapproche des Orthodoxes mais éloigne des Protestants. Il avait pesé en opportunité œcuménique la question de la promulgation du dogme. Tout pape doit peser l'effet de son enseignement sur le devoir de réunification des chrétiens.

Saint Pierre, premier pape infaillible et homme souvent faillible.

Il est essentiel d'avoir tous ces éléments en tête, qui sont comme les préalables à l'exercice de l'infaillibilité pontificale. Habituellement on n'envisage cette dernière que dans ses résultats, non dans les conditions de sa mise en oeuvre. Le catholicisme prend complètement au sérieux la description du Christ par le pape Léon le Grand (440-461), qui parle de « l'Homme véritable uni au Dieu véritable ». La notion d'infaillibilité pontificale ne désigne rien d'autre que la capacité du pape à exprimer l'enseignement du Christ dans sa perfection. Mais si l'Eglise est « divine », elle est aussi humaine. Les partisans et les adversaires de François oublient souvent que les hommes et les femmes qui constituent l'Eglise sont faillibles, quand bien même ils

sont appelés à se hisser, autant que possible, vers l'infaillibilité. La possibilité d'un pape qui se situe en-deçà, même, du « magistère authentique », n'est pas absurde. Il est arrivé dans l'histoire que des papes soient accusés d'avoir dévié de la foi reçue des apôtres et même qualifiés d'hérétiques ! Ainsi, au début du IV^e siècle, le pape Marcellin fut déposé par un concile pour avoir participé à un culte idolâtrique, avant d'être réélu, suite aux regrets qu'il avait exprimés.

On trouve de nombreux exemples de papes dont une partie de l'enseignement fut corrigée ou précisée par leurs successeurs. Et d'ailleurs, le premier d'entre eux, Saint Pierre, est passé, si l'on en croit les Evangiles et les Actes des Apôtres, par le manque de foi, l'incompréhension du sens de la Passion (Jésus le traite même de « Satan » lorsque Pierre lui suggère qu'il serait possible d'échapper à la souffrance et à la mort tout en restant le Messie), un triple reniement lors du procès du Christ, ou, plus tard, un manque de courage qui lui vaut d'être « corrigé » par Saint Paul. C'est pourtant le même homme qui professe en premier la messianité de Jésus et à qui est donc promis, par le Christ lui-même, le magistère suprême dans l'Eglise. Lorsque l'on a tout cela en tête, il est possible d'envisager le cas de François avec sérénité.

François s'est bouché à lui-même le chemin de l'infaillibilité

François se révèle dans l'incapacité à faire consensus tout comme à respecter la continuité bimillénaire de l'Eglise (rassembler dans l'espace et dans le temps). Sur aucun des sujets qu'il a abordés depuis le début de son pontificat, le pape actuel n'a été en mesure de réunir largement autour de lui ni de prouver qu'il se situait dans la continuité de l'enseignement de l'Eglise. Il en est d'ailleurs parfaitement conscient : ainsi a-t-il fait ranger dans la catégorie « magistère authentique », donc amendable, l'interprétation, très favorable à l'assouplissement de la doctrine de l'Eglise sur le mariage, qu'ont donnée les évêques argentins de son encyclique sur la famille (*Amoris Laetitia*).

Plus généralement, le pape François donne l'impression, régulièrement, de provoquer et même diviser consciemment les catholiques. On est loin de la figure du « pasteur » soucieux et garant de l'unité des catholiques. Nombreux sont les catholiques que le pape a blessés, par ses formules à l'emporte-pièce : ainsi lorsqu'il s'en prend aux catholiques conservateurs en les traitant de « rigides » ou « pharisiens » ; ou les mères de famille nombreuse, comparées à des lapins. François ne doit pas être « corrigé filialement » par ses fils dans la foi, ou fraternellement, par ses frères dans l'épiscopat, seulement pour ses défaillances doctrinales mais aussi pour son manque de charité. Il doit l'être aussi pour les difficultés que créent ses déclarations ou ses initiatives vis-à-vis des autres confessions chrétiennes : la vénération de l'idole Pachamama dans les jardins du Vatican, à Saint Pierre et à Santa Maria in Traspontina est propre à annuler des années de dialogue théologique et humain avec les Orthodoxes et les Protestants.

Le pape a d'ailleurs été la cible de plusieurs demandes d'éclaircissement et corrections. Quatre cardinaux lui ont fait part de leurs doutes (*dubia*) quant à son encyclique sur la famille et le mariage ; une centaine de théologiens ont posé la question de l'orthodoxie de plusieurs déclarations pontificales ; plus récemment, environ 5000 personnes ont signé une pétition demandant au pape de désavouer le culte idolâtrique qui s'est déroulé à Rome durant le synode amazonien. Mais François n'accepte jamais, à la différence de ses prédécesseurs, d'entrer dans un dialogue avec ses critiques. Il n'a jamais répondu aux objections qu'on lui fait. Or, aussi curieux que cela puisse paraître à qui ne connaît pas la tradition de l'Eglise, il ne peut pas y avoir d'exercice de l'infaillibilité pontificale s'il n'y a pas eu - et souvent pendant longtemps - déploiement des « pro » et des « contra ».

Certains redoutent un scénario où François, s'appuyant sur les conclusions du synode amazonien - et sur le « chemin synodal » de deux ans dans lequel s'engage la très moderniste Eglise d'Allemagne - il force la main de l'Eglise tout entière pour mettre en place, contre la tradition de l'Eglise, par exemple l'ordination

sacerdotale d'hommes mariés. Mais François se comporte de telle manière, depuis son élection, qu'il ne pourra plus jamais avoir le consensus sur lequel appuyer des décisions irréversibles ! Et s'il essayait, tout de même, de passer en force, cela voudrait dire, soit qu'il prend le risque d'un schisme, soit qu'il prend celui de ne pas être obéi par les fidèles.

François sape lentement mais sûrement les bases de son autorité

Prenons un exemple très concret, pour finir : le pape vient d'annoncer qu'il avait l'intention d'introduire la notion de « péché contre la création » dans le Catéchisme de l'Eglise catholique publié par son prédécesseur Jean-Paul II. La notion n'a aucun sens d'un point de vue théologique. L'homme, dans la Bible et l'enseignement de l'Eglise, se rend coupable envers Dieu créateur ; envers les autres hommes parce qu'ils sont « à l'image et à la ressemblance de Dieu » ; la notion de « péché contre la création » signifie une retombée dans le panthéisme, le paganisme, une formidable régression aux conséquences majeures puisque tout le progrès de la civilisation, depuis trois mille ans, est fondé sur le désenchantement judéo-chrétien du monde. Il n'y aurait ni liberté politique, ni révolution industrielle, ni droits de l'homme si nous étions restés paralysés par une absence de distinction entre la nature et l'être humain. Le pseudo-progressisme que François a laissé s'exprimer au cours du synode amazonien, est en fait la matrice d'une formidable régression potentielle. Le sens commun des fidèles - qui participe aussi à la définition de la foi - le rejettera pour cette raison, plus ou moins vite. En outre, le pape peut bien faire ajouter un paragraphe au Catéchisme de l'Eglise Catholique : celui-ci ne relève pas du magistère ordinaire ni extraordinaire (il devrait pour cela être adopté par un Concile) et sera amendable dans l'autre sens.

Il est bien vrai que les conférences épiscopales nationales, se mettent à parler d'écologie, pour suivre le pape. Ou bien elles sont rappelées à l'ordre pour le faire, comme récemment la conférence épiscopale américaine. Pour reprendre notre catégorisation du début, les relativistes « totalitaires » qui suivent François comme un gourou ont décidé de s'appuyer sur tous les « Autruchiens » pour essayer de révolutionner l'Eglise, au grand dam du groupe qui s'élargit, des « sédévacantistes ». Mais ce n'est pas comme cela que l'on sortira de la crise déclenchée par ce pontife turbulent. Il faut ramener l'Eglise à la réalité de son développement. L'autorité du pape ne s'exerce, dans des circonstances très particulières, de manière incontestable, que dans la mesure où elle s'appuie par ailleurs, sur un dialogue approfondi, qui peut durer, sur certains sujets des siècles ; et où le pape se révèle homme de paix, de consensus, de rassemblement. L'exercice individualiste du pouvoir qui caractérise François cause de grosses secousses mais rien de ce qu'il aura décidé, même en passant en force, n'atteindra le degré de maturité et d'unanimité nécessaire à être gravé dans le marbre de la tradition. Le souverain pontife fait le sourd quand il est admonesté et corrigé par des théologiens impeccables et des laïcs fidèles : mais ce faisant il sape lentement et sûrement sa propre autorité, quelles que soient ses bouffées d'autoritarisme.

François restera dans l'histoire comme un cas un peu aberrant : celui d'un pape de l'éphémère ! »

Edouard Husson

Site source :

[Atlantico](#)